



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 6 octobre 2025

Edito le 21 octobre 2025

.....p.1

Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint

JL. Peltier.....p.2

Décision modificative n°2 au budget 2025

JL. Peltier.....p.3

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2024

S. Kergourlay.....p.4

Rapport annuel règlementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'état en 2024...

S. Kergourlay.....p.4

Nouvelle feuille de route Santé

L. Madec.....p.4/5

Rénovation énergétique de l'habitat : la Région structure son soutien autour d'un opérateur public d'aide au financement des travaux

S. Kergourlay.....p.5

La délégation Ceser.. p6



EDITO de
Stéphane
KERGOURLAY

Vous trouverez, en encart central, l'hommage à notre camarade Stéphane Créach, coordonnateur de notre délégation CESER, décédé cet été. Nous tenons à assurer sa famille de tout notre soutien en cette période de deuil et de notre totale sympathie. La séance plénière du 6 octobre 2025 s'est ouverte par l'intervention du Président du CESER Bretagne rendant hommage à Stéphane.

Elle s'est poursuivie par l'élection de notre camarade Jean-Luc Peltier, Vice Président de la commission 1 au poste de Rapporteur général en charge des schémas transversaux & Vice Président délégué du CESER.

L'étude « Bretagne littorale : penser l'avenir dans un espace contraint » a été adoptée. Vous lirez l'intervention de Jean-Luc Peltier à ce sujet. La CGT y rappelle la nécessaire mixité sociale sur ces territoires où l'entre-soi des classes dominantes devient cause de l'exclusion du littoral pour celles & ceux qui n'ont que leur travail, actuel ou passé, comme source de revenus.

Par la suite, la Décision Modificative (DM) n°2 au budget 2025 de la Région fait l'objet d'une déclaration CGT : le rabotage de 2,5 % (22 millions €) des dépenses de fonctionnement 2025 du Conseil Régional touche des secteurs aussi divers que la Formation Professionnelle, la cohésion sociale, le développement économique, la transition écologique et climatique, les mobilités, les fonds européens ainsi que les Ressources Humaines ... Seuls la Culture, les Langues Régionales & le Sport restent « sanctuarisés », sans baisse des dépenses. Si la CGT n'ignore pas la responsabilité de l'Etat républicain dans les baisses très sensibles de dotation à la Région, elle dénonce les nouvelles saignées des financements des collectivités locales à contrer dans le Projet de Loi de Finances « Lecornu ».

Nous nous souvenons aussi que les Conseillers Régionaux ont voté en juin dernier l'instauration du Versement Mobilité Régional & Rural pour financer partiellement son offre de transport, malgré les cris d'orfraie du Patronat, comme en Provence Alpes Côte d'Azur ou en Occitanie.

Sur le budget modifié, les participations régionales & les aides aux entreprises, la CGT reven-

dique une éco-socio conditionnalité des concours régionaux, avec une participation des organisations syndicales dans l'évaluation de leur utilisation et de leur impact réel.

Avant de finir, la feuille de route santé donne lieu à une intervention rédigée par Lindsay Madec :

La prévention primaire des risques professionnels est une nécessité pour nos politiques publiques régionales ainsi que pour l'intervention des travailleuses.eurs et de leurs représentants.e.s en entreprise. La Sécurité Sociale, sur ses principes fondateurs de 1945 – il y a 80 ans par Ambroise Croizat, doit financer les services publics de Santé à hauteur des besoins de la population.

Enfin, concernant le logement, le Conseil Régional va mettre en place deux structures saluées par la CGT, répondant aux besoins sociaux :

D'une part pour le portage de foncier constructible à long terme afin de lutter contre la spéculation immobilière & de permettre des constructions à loyer maîtrisé

D'autre part la création d'une Société Publique Locale pour financer la rénovation énergétique des logements des ménages soumis à des freins financiers afin de préfinancer les subventions applicables et prêter à long terme le reste à financer, avec des mensualités adaptées aux économies d'énergie réalisées.

Elle appelle à la mobilisation contre ce budget 2026 d'austérité avec des mesures inacceptables pour la population avec l'intersyndicale.

La CGT exercera sa vigilance quant au maintien des politiques engagées par la Bretagne au niveau des besoins de la population avec un financement socialement juste.

Le lendemain de cette plénière, nous avons appris avec satisfaction la participation de Christelle Dumont à la section « Mer – Littoral ». Travaillant et vivant sur Belle Île, représentant la CGT au Comité de Développement du Pays d'Auray, Christelle est particulièrement sensible aux enjeux concernant la mer et le littoral, comme le prochain remplacement du navire assurant la desserte du continent depuis son lieu de vie.

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
contact@cgt-bretagne.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la
publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
Bimensuel - 0,15€

« Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint »

Intervention de Jean Luc PELTIER



Dans une économie de marché, dictée par l'offre et la demande au service des intérêts d'un capitalisme financiarisé, la crise de l'accès à un logement est une des données qui illustre les disparités en Bretagne. En effet sur le littoral avoir un toit équivalait à un obtenir un travail, quand dans le Centre-Bretagne le travail est inaccessible sans voiture...

La CGT constate que le mouvement de gentrification du littoral, qui s'est accéléré après la crise COVID, s'accompagne de l'exclusion de celles et ceux qui n'ont tout simplement pas les moyens financiers de se loger pour y travailler. L'étude du CESER a donc le mérite de donner à voir aussi sur cette situation et montre combien ce sujet est devenu incontournable pour tous les élus quels qu'ils soient. En dépit de politiques vouées à la construction qui se sont multipliées ces dernières décennies, bien que consommatrices d'espaces fonciers, cela n'a pas suffi à endiguer le vieillissement de pans entiers de territoires ce qui d'ailleurs ne manque pas de soulever des inquiétudes pour nombre d'élus compte tenu notamment de l'état du service public de la santé sur notre région.

Dans un contexte économique, social et environnemental dégradé pour les salariés, précaires et retraités, les effets encore sensibles de la dernière période d'inflation rendent plus compliqués encore la question du logement singulièrement en zone littorale et nombre de salariés doivent faire le choix de s'éloigner au prix d'une hausse sensible de leur budget voués à leurs déplacements domicile-travail quand ils ne font pas le choix de quitter purement et simplement la Bretagne.

La mixité sociale, pourtant présente dans nombre de discours d'élus, semble reléguer tant celle-ci est de moins en moins visible sur le littoral breton. Pour la CGT cela repose bien évidemment la question des salaires et pensions, car la crise du logement en Bretagne, comme en France, interpelle sur l'égalité des chances offertes pour se loger tantôt par le travail ou après une vie passée à travailler.

Bien vivre au Pays, telle est l'une des aspirations sociales des travailleurs en Bretagne, des aspirations qui se

heurtent aux désengagements de l'Etat notamment en matière de financements de logements sociaux et face à l'incapacité des institutions en responsabilité à répondre à la demande ; On ne peut pas passer sous silence la forte attractivité touristique de la Bretagne, de ces effets d'opportunités sur les locations de courtes durées notamment que l'Etat a tardé à réguler et du nombre de résidence secondaire, patrimoine de logements bâtis pléthorique sur notre région, et largement sous-utilisé à tel point d'ailleurs que des initiatives se font jour pour en limiter le nombre !

La CGT rappelle une fois de plus que la Bretagne, se distingue toujours des autres régions, avec une moyenne des salaires la plus basse de France, et que la situation de mal logement ne facilite pas l'insertion professionnelle ou le retour à l'emploi alors que le droit au logement est un droit fondamental !

Face à ce constat Il semble donc utile de rappeler 2 des « grandes orientations prioritaires du projet régional, à savoir, « bien vivre partout en Bretagne », et « plus d'emploi et moins de carbone ».

La configuration actuelle de la répartition par catégorie sociale du logement en zone littorale interdit toute atteinte des ambitions portées par ces deux ambitions régionales ! En cause aussi la spéculation largement alimentée par les tensions en matière d'offre qui est aussi une donnée de l'équation !

La CGT relève que la situation de mal logement est également alarmante sur les principaux bassins d'emplois, dans un contexte d'arrivées de nombreux travailleurs nécessaires à notre région. Selon les chiffres de l'Agence Régionale Habitat Social de Bretagne (ARO HLM) en 2021 pour l'exemple, 85 405 demandes étaient en attente d'un logement social et les 2/3 pour des demandeurs non logés dans le parc HLM. Ces chiffres sont à croiser avec le fait que 19 112 attributions ont été effectuées en 2021, qu'un ménage sur deux est constitué d'une personne seule, que 57 % des locataires sont bénéficiaires des APL et que 10.5% sont des demandeurs de logement adapté à handicap. Dans ce contexte le délai moyen d'ancienneté des demandes est de 14 mois ! Le

bien vivre en Bretagne n'est à priori pas acquis pour tous !

La CGT dénonce d'ailleurs la baisse des APL décidée en 2017, compensée par les bailleurs sur leurs fonds propres, plombant de fait leur capacité d'investissement et donc de réhabilitation ou de construction.

Ces décisions politiques impactent en fine le bilan énergétique de la Bretagne qui demeure de loin une région où l'usage de la voiture individuelle pèse et continuera de peser lourd dans le budget des ménages avec plus de 80% des trajets domicile-travail effectués avec ce mode. Cela compromet clairement l'atteinte des objectifs en matière de consommation énergétique fixés par le SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires), de bilan GES de notre région, qui plus est dans un contexte de hausse très nette des loyers et des charges.

Depuis des années les acteurs sociaux dénoncent de manière unanime les choix budgétaires actuels. Cette situation se fait sentir également dans le parc privé, et dans l'accession à la propriété qui est un véritable obstacle à l'aspiration légitime à vivre à proximité de son travail qui entraîne des dépenses supplémentaires pour les ménages au niveau énergétique, tout cela dans un contexte de fermeture des services publics de proximité, et de transports collectifs insuffisants ou manquants dans les zones reculées rurales.

C'est aussi à l'aune de ce constat que la CGT appelle à amplifier les mobilisations démarrées le 10 septembre contre l'austérité imposée aux salariés, retraités et privés d'emplois.

Pour la CGT la garantie d'un logement digne, accessible et durable pour tous est un élément fondamental du vivre ensemble, de l'intégration et de la cohésion sociale dans notre société. Cela suppose d'agir pour une nouvelle politique nationale d'aménagement du territoire en faveur d'une véritable mixité sociale dans tous les territoires. La CGT rappelle que l'État doit être le garant de ce droit !



Intervention de Jean Luc PELTIER

Comme nous l'énoncions lors de la DM1 l'évolution de la trajectoire budgétaire de la Région, ainsi que de l'ensemble des collectivités territoriales, ne peut évidemment pas être déconnectée du contexte politique sans précédent, dans lequel se trouve notre pays après une dissolution des plus hasardeuse décidée comme un caprice d'enfant.

Il en résulte depuis une instabilité politique avec trois 1^{er} ministres nommés en un an, situation incombant à celui qui relègue l'intérêt général au tréfond de ses soucis afin de protéger les intérêts des ultra-riches avec pour corollaire une augmentation sans précédent de la pauvreté en France. La politique de l'offre, qui fait les affaires d'une minorité de français, n'en finit pas d'alimenter la dette et donc les intérêts de sa charge régaland au passage les financiers de tous bords. Dans ce contexte la CGT dénonce évidemment le niveau actuel des 211 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, sans aucune évaluation réelle et sérieuse quant à leurs effets, qui participe même parfois à des reverses de bénéfices sur fond de plan de licenciements...

Cette situation, qui alimente largement la dette, devient de plus en plus difficile à justifier au nom des intérêts du pays et c'est d'ailleurs ce qui explique la fébrilité du monde économique dans la période.

Le mécontentement qui s'exprime ces dernières semaines de manière toute légitime dans les entreprises et dans la rue, est à ce titre symptomatique de l'exaspération de la très grande majorité de la population à qui on confisque son pouvoir et l'expression démocratique et qui subit de plein fouet cette politique économique au service de privilégiés ! Les effets des choix politiques actuels se paient au prix fort pour l'ensemble du monde travail comme pour les pensionnés et privés d'emplois avec une explosion des inégalités sociales dans notre pays où, rappelons-le, une infime minorité a vu son patrimoine multiplié par 6 en moins de 10 années, passant de 200 milliards à 1200 milliards d'euros.

La détermination du chef de l'Etat à vouloir passer en force, sans majorité pour gouverner, a conduit le pays dans une impasse qui fait le lit des

idéaux les plus nauséabonds. Dans ce contexte délétère certains, par ambition personnelle ou pour défendre leurs intérêts économiques sont prêts à s'y raccrocher, la CGT quant à elle continuera de les combattre !

Pour revenir au sujet de cette DM la CGT partage l'avis du CESER qui insiste sur la difficulté à comprendre le sens et les logiques d'arbitrages qui ont été effectués. La CGT ajoute que la teneur de cette DM, avec une baisse sensible de 22 millions d'euros des CPF (Crédits de Paiement Fonctionnement), aurait méritée une présentation pour la moins exhaustive qui aurait levé le doute sur la volonté du CRB de faire œuvre de transparence quant à ses effets.

La CGT, loin de louer l'esprit d'anticipation souligné dans l'avis, constate que « la participation de la Région à l'effort national de consolidation budgétaire » va se solder très rapidement par des renoncements si d'aventure une nouvelle saignée, qui semble d'ores et déjà actée pour certains, est mise en œuvre en 2026.

La CGT souligne que si effectivement les ajustements décidés résultent des baisses sensibles de dotations décidées par l'Etat, un budget est aussi et surtout la résultante de choix politiques. Celui notamment de participer au soi-disant « nécessaire effort » pour continuer de financer une partie des privilèges octroyés à quelques-uns....

Cette fuite en avant vers moins de dépenses publiques, les renoncements auxquels semblent acquis les thuriféraires de la politique de l'offre, hypothèque très sérieusement les scénarios de transitions pourtant nécessaires pour adapter notre Région aux défis qui l'attendent et notamment celui du « vivre bien ensemble et partout en Bretagne » bien mal en point. Alors que la DM1 impactait notamment les politiques de formation, de soutien à l'emploi, la question sociale du travail et la jeunesse et que cette celle-ci aurait nécessité une évaluation de ses impacts au plus près, cet aspect est une fois de plus totalement éludé.

La CGT rappelle que si notre région reste attractive la réalité révèle des fractures sociales et territoriales de l'espace breton. L'accueil de nou-

veaux habitants dans les prochaines décennies tout comme l'évolution de notre démographie régionale sont de véritables enjeux auxquels il faudra bien répondre ; Pour la CGT cela re-questionne notamment la place des services publics et leur redéploiement s'impose en Bretagne pour relever des défis tels que le vieillissement, sujet de pans entiers de territoire et répondre aux enjeux de la dépendance qui s'y rattachent !

Pour la CGT, et comme énoncé de façon liminaire d'autres choix sont possibles et notamment celui consistant à préciser les contours des critères d'éco-socio-conditionnalité des 211 milliards d'aides publiques versés aux entreprises et in fine d'en mesurer les effets réels. C'est pour la CGT un exercice incontournable auquel l'Etat mais aussi les Régions devront se confronter tant le niveau de ces aides publiques pèsent dans les comptes de la nation. En ce sens la région pourrait-être précurseur !

Plus que jamais une rupture avec la logique d'austérité s'impose et la CGT ne renoncera pas à imposer un autre agenda social le monde du travail ayant été largement mis à contribution ces dernières décennies.

Dans ce contexte, inédit à bien des égards, nous ne sommes pas dupes et l'annonce d'un énième volet de décentralisation n'a que pour intention de faire diversion car cela ne répondra en aucune façon à l'urgence sociale, la casse des services publics, la baisse du pouvoir d'achat via notamment le doublement des franchises médicales ou encore la hausse des coûts de l'énergie ainsi qu'à la désindustrialisation de notre pays véritable enjeu de souveraineté !

La CGT propose de maintenir le cap d'une Bretagne innovante sur les questions notamment de transitions environnementales qui ne sont pas minces sur notre région, de sécurisation des parcours professionnels, de réindustrialisation, de mobilités et de santé qui devient un sujet pregnant compte tenu de l'évolution de notre démographie !

« Rapport relatif aux participations régionales de toute nature – Exercice 2024 »



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

La CGT partage cet avis du CESER sur le rapport relatif aux participations de toute nature en 2024.

Concernant les participations de la région Bretagne, pour les FPCI (Fonds de Placement Commun Innovation) et SCR (Société de Capital Risque), La CGT trouve insuffisant l'intégration de critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) ou une trajectoire ESG.

La CGT rappelle que les agences de notation extra financières délivrant une appréciation ESG, appartenant au secteur marchand lucratif, ont un biais de perception de ces enjeux (ORPEA par exemple était noté bon à moyen par ces acteurs avant dénonciation du scandale dans le livre « Les Fossoyeurs »).

La CGT se rappelle de l'avis du CESE voté à l'unanimité "Promouvoir

une culture de l'évaluation des Politiques Publiques" et revendique, comme en matière d'aides aux entreprises, une éco-socio conditionnalité des participations.

La CGT souscrit à la demande conclusive d'une évaluation et d'une mesure d'impact de cette politique régionale, avec une participation de la société civile organisée.

« Rapport annuel règlementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'état en 2024 : bilan annuel 2024 des politiques publiques économie »



Intervention de Stéphane KERGOURLAY

La CGT rappelle son exigence d'éco socio conditionnalité des aides publiques, réduction URSSAF incluses, et de leur évaluation dans le cadre de la démocratie sociale.

La CGT souscrit à la nécessité de clarifier l'instance de pilotage et de suivi de la SRTES (Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales), stratégie saluée avec réserves par la CGT, notamment en y

incluant les représentants des Organisations Syndicales de salariés.

La CGT votera l'avis du CESER sur les aides d'état et le bilan annuel 2024.

« Nouvelle feuille de route santé »

Intervention de Lindsay MADEC



La CGT partage l'avis du CESER sur le plan « Nouvelle feuille de route santé ».

Dans un contexte budgétaire contraint et incertain, au travers de ses compétences : formation, économie, lycées, transports, environnement et aménagement, la région BRETAGNE assume clairement son choix politique de maintenir ses efforts en faveur de la santé dans une logique de gestion responsable et partagée des ressources.

Dans le même temps, La CGT ne peut se soustraire au triste rappel des faits têtus tant tous les indicateurs en matière de santé sont au rouge :

La casse du service public s'accélère, la crise sanitaire de 2020 n'a pas servi de leçon, il est loin le temps où on applaudissait les soignants ! aucun secteur n'est épargné, le mode dégradé s'installe et devient la norme

dans le secteur grand âge, la psychiatrie, le handicap,

Epuisement généralisé des soignants, dégradation de la santé de la population, maltraitance dans les EHPADs ou les crèches du fait du manque de moyens et du développement du privé lucratif, impossibilité d'accès aux soins, sous-déclaration massive des accidents de travail, **une sur-sinistralité** » en Bretagne et notamment dans le Finistère et les Côtes-d'Armor, en particulier dans le secteur agroalimentaire, désert médicaux, pénuries de médicaments, émergence de nouveaux impacts sur la santé : Eco-anxiété et difficulté à travailler en extérieur (conséquences du dérèglement du climat), problèmes de santé mentale, 30 % des actifs français ont déjà été en burn-out modéré ou sévère au moins une fois au cours de leur carrière, expositions à des cancérogènes....

Les manifestations et les mobilisa-

tions locales pour défendre les EHPAD, les hôpitaux et les maternités de proximité sont nombreuses, les fermetures de lits sont de réelles attaques à l'outil de travail.

Autant de réalités qui démontre que la colossale implication de la région ne peut suffire et appellent des réponses nouvelles de l'état et de l'assurance maladie, il est temps d'en finir avec la logique budgétaire, non la Santé n'est pas une marchandise !

Pour autant, continuellement, des voix s'élèvent pour dire que notre système est trop protecteur, qu'il pénalise la compétitivité de notre économie et de nos entreprises. Ainsi pour les satisfaire, les atteintes aux droits sociaux sont incessantes et leur point commun est d'affaiblir notre système de solidarité :

Pour ne citer que des exemples d'attaques plus récentes, citons la flexibilisation du marché de l'emploi, la précarisation et l'intensification du travail,

la remise en cause des conventions collectives, la suppression des CHSCT et des fréquences des visites médicales, la pénurie de médecin du travail alors qu'il y a **urgence de privilégier la prévention primaire**.

La Sécurité sociale drolote les actionnaires. Mais qui peut être contre le fait qu'il est plus que temps de sortir les aînés et les enfants du marché ?

On se retrouve avec un système libéral qui ne soigne pas tout le monde de la même façon nous assistons à une prise en charge de la Santé à deux vitesses avec une concurrence

forte entre les hôpitaux et des médecins qui s'installent souvent là où il y a de l'argent. Cela génère des mécanismes de concurrence coûteux et inutiles, pour exemple encore *tarification à l'acte mise en place en 2004, dans le cadre du plan hôpital 2007. ETC*

Et l'humain dans tout ça, revenons aux fondamentaux :

Il y a 80 ans la Sécurité sociale naissait de la Sécurité selon le principe "chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins " : unicité, universalité, solidarité, démocratie, partage des richesses créées par le

travail n'ont cessés d'être attaqués par *les élites* bourgeoises discréditées qui n'ont jamais acceptées la création de cette justice sociale réalisée par l'un des principaux artisans de la Sécurité sociale, **Ambroise CROIZAT**, un ouvrier !

La CGT, pourrait développer ses propositions pour revenir aux racines de notre modèle car **l'avenir passe par une Sécurité sociale intégrale pour instaurer la démocratie sociale avec un financement adapté et une organisation à hauteur des besoins de la population.**

« Rénovation énergétique de l'habitat : la Région structure son soutien autour d'un opérateur public d'aide au financement des travaux »

Intervention de Stéphane KERGOURLAY



La CGT partage l'avis du CESER sur la rénovation énergétique de l'habitat.

La CGT salue cette action de la région Bretagne de créer un opérateur public d'aide au financement des tra-

vaux.

Au vu de la mauvaise situation de l'habitat Breton, souligné par l'INSEE dans INSEE Analyses Bretagne 133 d'avril dernier, la CGT attire l'attention

sur la vulnérabilité énergétique généralisée sur une large diagonale Morlaix- Redon tout en ne négligeant pas ces situations dans toute la Bretagne.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh puis Avis

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis CESER puis Les avis du CESER

La délégation CGT au CESER

Mise à jour 22 octobre 2025

 France JEHAN Membre du bureau Membre de la commission C1 <i>Aménagement du territoire, mobilités, démographie</i>	 Jean Luc PELTIER Vice-Président de la commission C1 Membre de la commission C1 <i>Aménagement du territoire, mobilités, démographie</i> Vice Président délégué et rapporteur général aux schémas et plans
 Roland LE NEZET Membre de la commission C2 <i>Entreprises, emploi, qualité de vie et des conditions de travail</i>	 Christelle DUMONT Membre de la commission C2 <i>Entreprises, emploi, qualité de vie et des conditions de travail</i> Membre de la section « Mer-littoral »
 Isabelle DEGRAVE Membre de la commission C3 <i>Education, formation tout au long de la vie</i>	 Michel FRANCOMME Membre de la commission C3 <i>Education, formation tout au long de la vie</i> Membre de la section « Prospectives »
 Nicolas COSSON Membre de la commission C4 <i>Cohésion sociale, qualité de vie, Santé</i>	 Lindsay MADEC Membre de la commission C4 <i>Cohésion sociale, qualité de vie, Santé</i>
 Stéphane KERGOURLAY Membre de la commission C5 <i>Environnement, ressources naturelles, climat</i>	